

MÉMO À L'ATTENTION DES SCRUTATEURS

Dès qu'ils sont désignés, les scrutateurs comptent le nombre total de personnes présentes pour le secteur qui leur ont été attribués.

Lorsque demandé, les scrutateurs lui communiquent ce nombre. Son ensuite indiqués les collaborateurs de l'administration communale non habilités à voter car domiciliés hors commune.

Les personnes présentes dans la salle, qui n'ont pas leur domicile politique ou qui n'ont pas le droit de vote au niveau communal dans la commune (art. 2a LDPE), doivent ensuite s'annoncer.

Dans ces deux cas, ces personnes n'ont pas le droit de vote et sont considérées comme auditrices et ne doivent dès lors pas être comptées par les scrutateurs lors des votes.

Les membres du Conseil communal et le syndic ont le droit de vote. Toutefois, ils s'abstiennent lors de l'approbation des comptes par l'Assemblée et lorsqu'elle décide une délégation de compétence.

Pour chaque objet du tractanda soumis au vote, le syndic demande aux scrutateurs, à l'issue de la présentation du point, de compter le nombre de voix (mains levées). Seules les voix des citoyens ayant le droit de vote doivent être prises en considération.

Les scrutateurs communiquent le nombre de « Pour », de « Contre », ainsi que d'« Abstentions », lorsque la parole leur est donnée.

Si une ou plusieurs personnes arrivent en cours d'assemblée ou quittent la salle, les scrutateurs sont priés d'informer le syndic du nombre de personnes en plus ou en moins, au moment du vote.

En cas de vote à bulletins secrets, les scrutateurs distribuent les bulletins de vote, les recueillent et dénombrent les suffrages.

Nous vous remercions de votre collaboration.





COMMUNE DE
BOIS-D'AMONT

ASSEMBLEE COMMUNALE DES COMPTES DU 22 MAI 2023



ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DES COMPTES DU 22 MAI 2023

1. **Approbation du procès-verbal** de l'assemblée communale du budget du 5 décembre 2022 (il ne sera pas lu)
2. **Comptes 2022**
 - 2.1 Comptes de résultat
 - 2.2 Comptes d'investissement
 - 2.2.1 Décompte d'investissement **création d'un chemin piétonnier à proximité du bâtiment scolaire, Arconciel**
 - 2.2.2 Décompte d'investissement **acquisition d'un tracteur communal**
 - 2.3 Rapport de l'**organe de révision**
 - 2.4 Rapport de la **commission financière**
 - 2.5 **Approbation**

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DES COMPTES DU 22 MAI 2023

3. Modification du budget d'investissement 2023
 - 3.1 Approbation d'un **investissement** de CHF 75'000.- pour la **phase 1 du crédit d'étude de l'avant-projet de nouvelles infrastructures communales**
 - 3.2 Approbation d'un **crédit d'investissement** de CHF 950'000.- pour **l'acquisition du bâtiment « Au Village 18 »**, Ependes
 - 3.3 Approbation d'un **investissement** de CHF 65'000.- pour le **crédit d'étude de la réfection de la route de Treyvaux, Arconciel et Senèdes**
4. Nomination d'un membre à la **commission de l'aménagement du territoire**
5. Approbation de la modification des statuts de **l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français** (ils ne seront pas lus)
6. Informations et **divers**



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU BUDGET DU 5 DECEMBRE 2022

Les 132 citoyennes et citoyens présents et habilités à voter ont approuvé les objets suivants :

- Le **budget** 2023 de la commune de Bois-d'Amont
- L'approbation de **3 investissements** :
 - CHF 70'000.- pour l'acquisition de **deux véhicules communaux**
 - augmentation de budget de CHF 330'000.- pour la **mise en séparatif du secteur La Dey - Le Pelleret** à Arconciel, 2ème partie
 - CHF 97'000.- pour le **déplacement du ruisseau Le Russalet** à Ependes
 - CHF 340'000.- pour la **rénovation de l'Auberge du Château** à Ependes
 - CHF 120'000.- pour le crédit d'étude de la réalisation d'un **CAD au centre du village d'Arconciel**
- Approbation de **2 modifications de limites communales**
- L'approbation de **3 règlements** :
 - Règlement de police
 - Règlement des cimetières d'Arconciel et Ependes
 - Règlement relatif à la gestion des déchets
- La nomination d'un nouveau membre aux **commissions financière et de naturalisation**
- L'approbation des modifications des statuts de **l'Association pour le service officiel des curatelles de la Haute-Sarine et du Réseau Santé Sarine**



APPROBATION

	Budget 2022		Comptes 2022		Diff.
	Charges	Produits	Charges	Produits	
30 CHARGES DE PERSONNEL					
	1'350'025.00	0.00	1'408'127.00	6'695.00	+51'407.00
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION					
	2'129'388.00	0.00	2'188'394.00	0.00	+59'006.00
33 AMORTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF					
	878'673.00	0.00	935'966.00	0.00	+57'293.00
34 CHARGES FINANCIÈRES					
	83'670.00	0.00	102'473.00	0.00	+18'803.00
35 ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX					
	310'526.00	0.00	346'029.00	0.00	+35'305.00

	Budget 2022		Comptes 2022		Diff.
	Charges	Produits	Charges	Produits	
36 CHARGES DE TRANSFERT					
	5'722'243.00	0.00	5'351'151.00	87'346.00	-458'438.00
39 IMPUTATIONS INTERNES					
	0.00	0.00	43'408.00	0.00	+43'408.0
TOTAL DES CHARGES					
	10'474'525.00	0.00	10'375'547.00	94'041.00	

	Budget 2022		Comptes 2022		Diff.
	Charges	Produits	Charges	Produits	
40 REVENUS FISCAUX					
	0.00	5'895'400.00	183'539.00	6'994'370.00	+915'431.00
42 TAXES					
	0.00	1'313'660.00	786.00	1'376'168.00	+61'722.00
43 REVENUS DIVERS					
	0.00	0.00	0.00	5'978.00	+5'978.00
44 REVENUS FINANCIERS					
	0.00	596'027.00	0.00	559'116.00	-36'911.00
45 PRÉLÈVEMENT SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX					
	0.00	29'809.00	0.00	105'968.00	+76'159.00

COMPTES DE RESULTAT 2022

	Budget 2022		Comptes 2022		Diff.
	Charges	Produits	Charges	Produits	
46 REVENUS DE TRANSFERT					
	0.00	1'588'412.00	0.00	2'075'534.00	+487'122.00
48 REVENUS EXTRAORDINAIRES					
	0.00	784'982.00	0.00	334'581.00	-450'401.00
49 IMPUTATIONS INTERNES					
	0.00	0.00	0.00	43'408.00	+43'408.00
TOTAL DES PRODUITS					
	0.00	10'208'290.00	184'325.00	11'495'123.00	
	10'474'525.00	10'208'290.00	10'559'873.00	11'589'164.00	
Résultat		266'235.00	1'029'291.00		



1	ACTIF	26'805'662.00	31.12.2021	27'172'118.00	31.12.2022
100	Disponible	3'789'958.00		4'670'503.00	
101	Créances	3'890'246.00		3'667'348.00	
104	Actifs de régulation	168'462.00		290'236.00	
107	Placements financiers	191'332.00		193'213.00	
140	Immobilisations corporelles (patrimoine administratif)	18'460'939.00		18'093'067.00	
142	Immobilisations incorporelles	232'485.00		185'511.00	
145	Participations, capital social	72'240.00		72'240.00	
146	Subventions d'investissement	0.00		0.00	

2	PASSIF	26'805'662.00	31.12.2021	27'172'118.00	31.12.2022
200	Engagements courants	453'713.00		545'370.00	
201	Engagements financiers court terme	0.00		66'372.00	
204	Passifs de régularisation	739'043.00		528'490.00	
206	Engagements financiers long terme	9'974'272.00		9'685'661.00	
208	Provisions à long terme	227'181.00		0.00	
209	Engagements envers des fonds de capitaux tiers	695'944.00		636'348.00	
290	Financements spéciaux enregistrés comme capital propre	5'363'391.00		5'680'442.00	
291	Fonds	265'434.00		248'041.00	
293	Préfinancements	507'000.00		507'000.00	
295	Réserve liée au retraitement (MCH2)	3'011'229.00		2'676'648.00	
299	Excédent/découvert du bilan	4'823'725.00		5'568'454.00	
	Résultat d'exploitation	744'729.00		1'029'291.00	

- Taux d'endettement net : **21.38%**
 - < 100% bon; 100%-150% suffisant; > 150% mauvais
- Dette nette par habitants : **CHF 629.03**
 - 0 – 1'000 CHF endettement faible; jusqu'à 2'500 CHF endettement moyen
- Part de charges d'intérêts : **0.33 %**
 - 0% – 4% bon; 4% - 9% suffisant; >9% mauvais

- Variation des liquidités et placements : **+ CHF 228'865.19**

	Budget 2022		Comptes 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	300'000.00	0.00	7'313.00	0.00
Arconciel, Complexe communal - Remplacement CAD actuel centre-village avec possibilité d'extension	300'000.00	0.00	7'313.00	0.00
6 TRANSPORTS / COMMUNICATION	455'000.00	0.00	130'435.00	0.00
Ependes, Aménagement chemin piétonnier route de Sales	200'000.00	0.00	0.00	0.00
Ependes, Aménagement routier Pré du Château	60'000.00	0.00	0.00	0.00
Arconciel, Chemin piétonnier école	35'000.00	0.00	23'126.00	0.00
Acquisition d'un nouveau tracteur communal	90'000.00	0.00	107'309.00	0.00
Installation de bornes véhicules électriques	70'000.00	0.00	0.00	0.00

		Budget 2022		Comptes 2022	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	1'026'000.00	0.00	87'694.00	87'463.00
	Arconciel, Réparation conduite EC secteur Chenailon	49'000.00	0.00	23'381.00	0.00
	Taxe d'introduction	0.00	0.00	0.00	24'388.00
	Arconciel, Construction collecteur EC secteur Péloula	207'000.00	0.00	157.00	0.00
	Arconciel, Assainissement secteur La Dey – Le Pelleret, 2ème partie	770'000.00	0.00	31'242.00	0.00
	Taxe d'introduction	0.00	0.00	0.00	56'492.00
	Ependes, Cimetière – columbarium	0.00	0.00	32'914.00	6'583.00

	Budget 2022		Comptes 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
8 ECONOMIE PUBLIQUE	1'375'000.00	658'800.00	295'678.00	0.00
Arconciel, Réfection chemins agricoles	1'300'000.00	658'800.00	295'075.00	0.00
Extension chemin pédestre forêt de la Molleyre et mise en place de bancs	75'0000.00	0.00	603.00	0.00
TOTAUX	3'156'000.00	658'800.00	521'120.00	87'463.00
Investissement net		2'497'000.00		433'658.00

2.2.1

DECOMPTE – CRÉATION D'UN CHEMIN PIÉTONNIER À PROXIMITÉ DU BÂTIMENT SCOLAIRE, ARCONCIEL



DECOMPTE – ACQUISITION D’UN TRACTEUR COMMUNAL





ORGANE DE REVISION



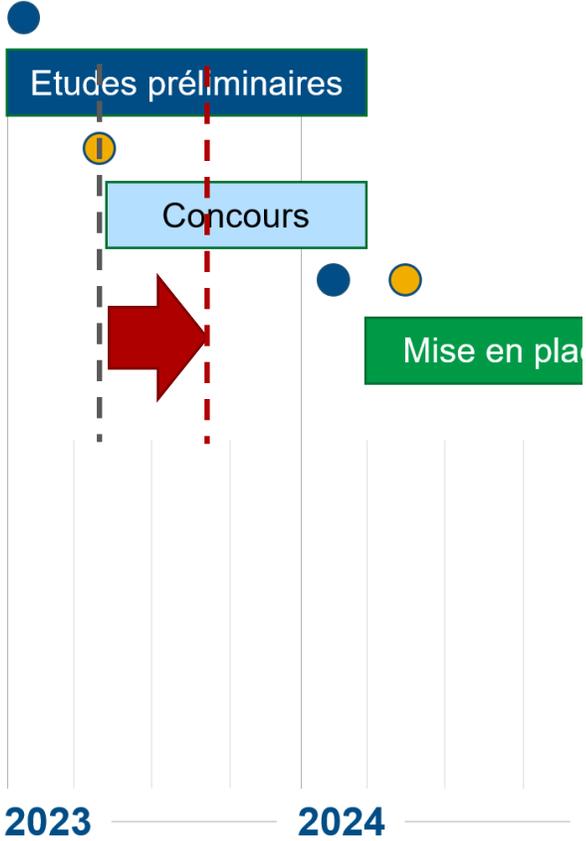
COMMISSION FINANCIERE



APPROBATION

3.1

PHASE 1 DU CRÉDIT D'ÉTUDE DE L'AVANT-PROJET DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES COMMUNALES



PHASE 1 DU CRÉDIT D'ÉTUDE DE L'AVANT-PROJET DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES COMMUNALES

	Budget
Analyse géologique	12'500.00
Analyse épuration et adduction d'eau	12'500.00
Analyse des questions de mobilité	8'000.0
Analyse hydrologique	7'500.00
Etudes infrastructures	20'000.00
Planification et gestion du projet	3'000.00
Analyse des déchetteries actuelles	7'500.00
Arrondi pour divers et imprévus	4'000.00
Total TTC	75'000.00

Plan de financement

Coût estimé

CHF 75'000.-

Financement

Liquidités, fonds d'aide à la fusion

Charges financières

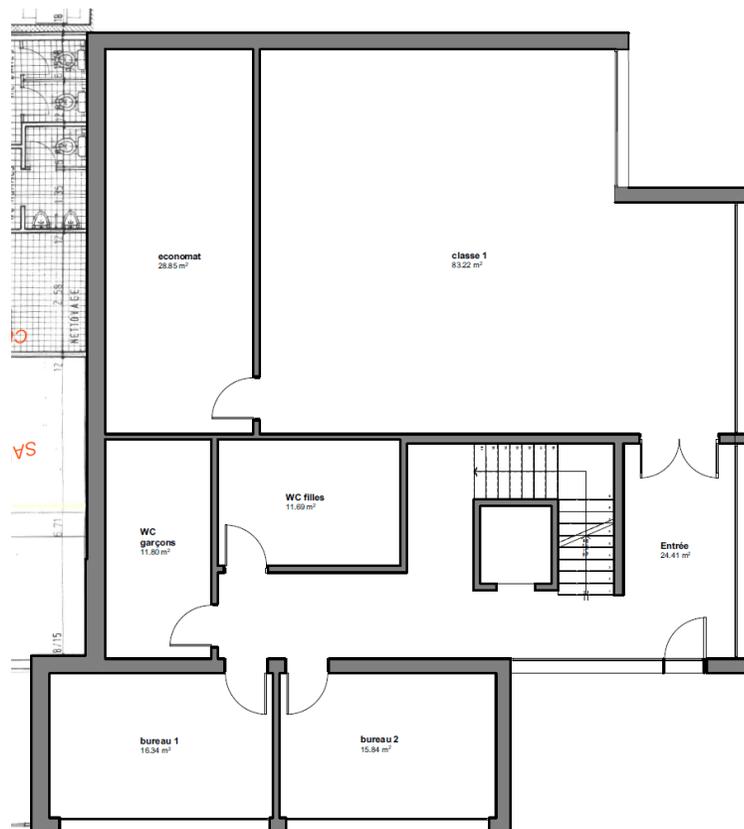
Amortissement dès la fin
des travaux de construction

3%, CHF 2'250.-

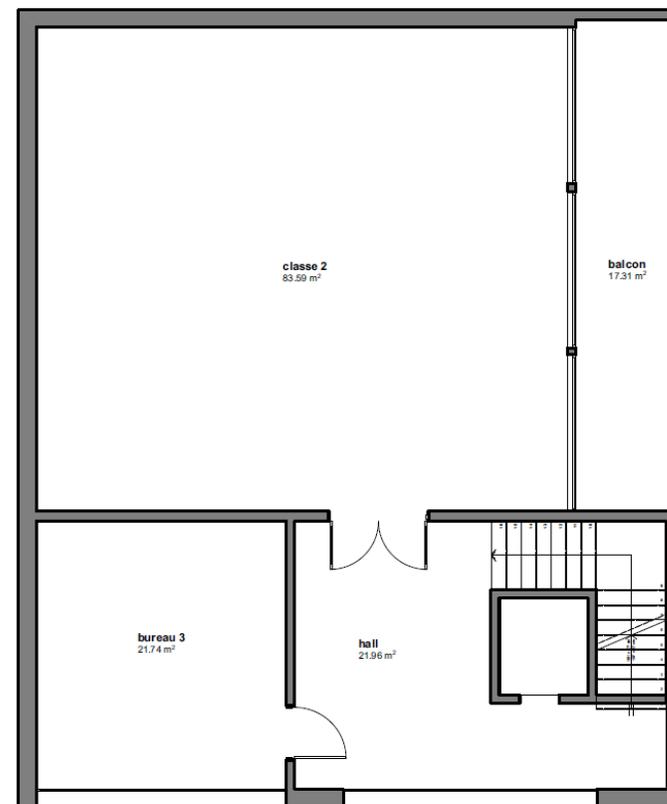


APPROBATION

ACQUISITION DU BÂTIMENT « AU VILLAGE 18 », EPEDES



Rez-de-chaussée



Etage

ACQUISITION DU BÂTIMENT « AU VILLAGE 18 », EPENDES

	Budget
Prix d'achat selon accord	900'000.00
Frais de notaire et droits de mutation	50'000.00
Total TTC	950'000.00

Plan de financement

Coût estimé	CHF 950'000.-
Financement	CHF 315'000.- à 1,62% sur 7 ans
Liquidités	

Charges financières

Amortissement dès 2024	3%, CHF 28'500.-
------------------------	------------------



APPROBATION

CRÉDIT D'ÉTUDE DE LA RÉFECTION DE LA ROUTE DE TREYVAUX, ARCONCIEL ET SENÈDES

	Budget
Honoraires ingénieurs phase 31-33	57'200.00
TVA 7.7%	4'404.00
Divers et imprévus pour arrondi	3'396.00
Total TTC	65'000.00

Plan de financement

Coût estimé
Financement

CHF 65'000.-
Liquidités

Charges financières

Amortissement dès la fin
des travaux

2.5%, CHF 1'625.-



APPROBATION

NOMINATION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- **But** : appui au Conseil communal dans l'élaboration du plan d'aménagement local et son application, soutien pour des objets d'aménagement lors de consultations cantonales et régionales

Le Conseil communal propose la nomination de :

- M. **Jean-Marie COTTING**



APPROBATION

MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DU CYCLE D'ORIENTATION DE LA SARINE-CAMPAGNE ET DU HAUT-LAC FRANÇAIS

- Modifications portant sur :
 - répartition des frais entre les communes membres (art. 35 et 36)
 - limite d'endettement (art. 39) qui passerait à 125 millions
 - composition du comité de direction (art. 16)
- Approuvés par l'**Assemblée des délégués** le 14 décembre 2022
- Nécessite l'approbation par 3/4 des communes représentant 3/4 de la population

MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DU CYCLE D'ORIENTATION DE LA SARINE-CAMPAGNE ET DU HAUT-LAC FRANÇAIS

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>Art. 16. Composition</p> <p>¹Le comité de direction est composé des préfets de la Sarine et du Lac et de dix autres membres selon la représentation suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un-e représentant-e de la Ceinture (Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Villars-sur- Glâne) ; - un-e représentant-e du Gibloux (Gibloux, Hauterive/FR) ; - un représentant de la Haute-Sarine, rive droite (Bois-d'Amont, Ferpicloz, Marly, Le Mouret, Pierrafortscha, Treyvaux, Villarsel-sur-Marly) ; - un-e représentant-e de Sarine-Ouest (Autigny, Avry, La Brillaz, Chénens, Cottens, Matran, Neyruz, Ponthaux, Prez) ; - un-e représentant-e de Sarine-Nord (Belfaux, Grolley, La Sonnaz) ; - un-e représentant-e des communes du Haut-Lac français (Courtepin, Misery-Courtion) ; - un-e représentant-e par commune siège (Avry, Gibloux, Marly) ou utilisatrice (Villars-sur-Glâne) ; 	<p>Art. 16. Composition</p> <p>¹Le comité de direction est composé des préfets de la Sarine et du Lac et d'onze autres membres selon la représentation suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un-e représentant-e de la Ceinture (Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Villars-sur- Glâne) ; - un-e représentant-e du Gibloux (Gibloux, Hauterive/FR) ; - un représentant de la Haute-Sarine, rive droite (Bois-d'Amont, Ferpicloz, Marly, Le Mouret, Pierrafortscha, Treyvaux, Villarsel-sur-Marly) ; - un-e représentant-e de Sarine-Ouest (Autigny, Avry, La Brillaz, Chénens, Cottens, Matran, Neyruz, Ponthaux, Prez) ; - un-e représentant-e de Sarine-Nord (Belfaux, Grolley, La Sonnaz) ; - un-e représentant-e des communes du Haut-Lac français (Courtepin, Misery-Courtion) ; - un-e représentant-e par commune siège (Avry, Gibloux, Givisiez, Marly) ou utilisatrice (Villars-sur-Glâne) ;

MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DU CYCLE D'ORIENTATION DE LA SARINE-CAMPAGNE ET DU HAUT-LAC FRANÇAIS

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>Art. 37. b) Critères de répartition</p> <p>Les frais énumérés à l'article 36 sont répartis entre les communes membres selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 75 % selon le chiffre de la dernière population légale ; - 25 % selon le chiffre de la dernière population légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal. 	<p>Art. 37. b) Critères de répartition</p> <p>Les frais énumérés à l'article 36 sont répartis entre les communes membres selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 80 % selon le chiffre de la dernière population légale ; - 20 % selon le chiffre de la dernière population légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal.
ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>Art. 39. Emprunts de l'Association</p> <p>¹Les emprunts que l'Association doit contracter pour la construction d'écoles et pour d'autres investissements sont décidés et approuvés par l'Assemblée des délégué-e-s. Ils ne peuvent dépasser la limite d'endettement de 100 millions de francs.</p> <p>²L'Association peut par ailleurs contracter des emprunts au titre de compte de trésorerie jusqu'à concurrence de trois millions de francs.</p>	<p>Art. 39. Emprunts de l'Association</p> <p>¹Les emprunts que l'Association doit contracter pour la construction d'écoles et pour d'autres investissements sont décidés et approuvés par l'Assemblée des délégué-e-s. Ils ne peuvent dépasser la limite d'endettement de 125 millions de francs.</p> <p>²L'Association peut par ailleurs contracter des emprunts au titre de compte de trésorerie jusqu'à concurrence de trois millions de francs.</p>



APPROBATION

Informations :

- [Implantation d'un EMS en Haute-Sarine](#)
- [Save the date](#)
- [Prochaines assemblées communales](#)

SAVE THE DATE

04.06.2023	Match aux cartes pour les aînés(Jeunesse Arconciel)
15.06.2023	Concert en forêt (Brass Band Bois d'Amont)
17.06.2023	15 ans AVEAM
01.07.2023	Vestiges Party (Arconciacum)
31.07.2023	Festivités du 1 ^{er} août (Jeunesse Arconciel)
19.08.2023	Sortie annuelle (Groupement des Femmes d'Arconciel)
26.08.2023	Loto des Aînés (Bois d'Amont Solidaire)
27.08.2023	Fête Patronale (Paroisse d'Arconciel)
23.09.2023	Fournée au four à pain d'Arconciel (Servants de messe)

PROCHAINES ASSEMBLEES COMMUNALES

**EXTRAORDINAIRE
ORDINAIRE**

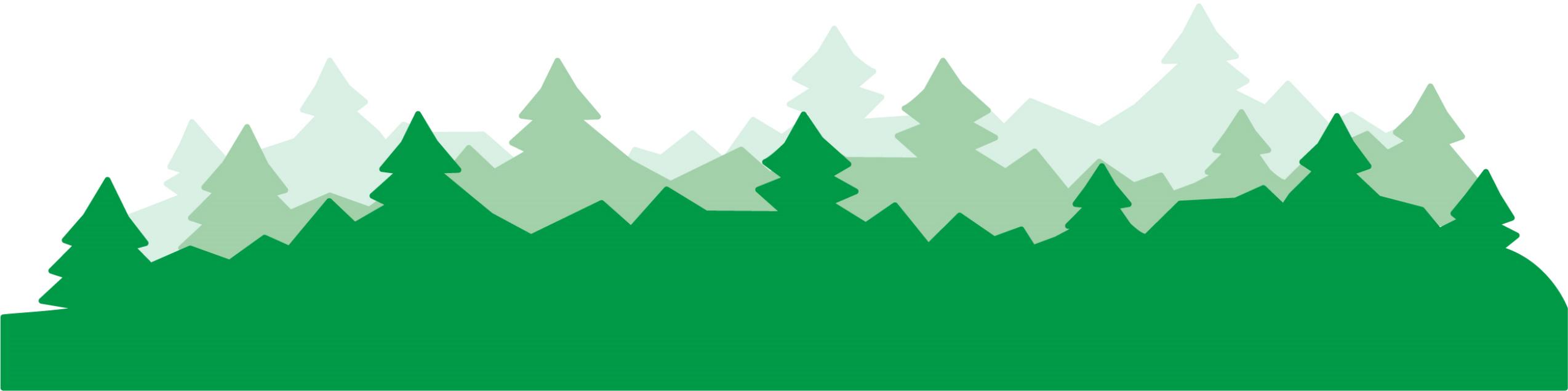
**LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023
LUNDI 4 DECEMBRE 2023**



DIVERS



Merci de votre attention





bois-damont.ch



COMMUNE DE
BOIS-D'AMONT

Place de l'Arche 1

1732 Arconciel

+41 26 564 23 33

commune@bois-damont.ch

bois-damont.ch